

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30

Quorum : 16

Nombre de membres effectivement présents : 16

	Excusé	Non excusé	Remplacé par
M. Cavitte, représentant de la collectivité		X	
Mme Serre, représentante de la collectivité		X	
Mme Lacroix, représentante de la commune	X		
Mme Magry, représentante de la commune	X		
M. Trait, personnalité qualifié		X	
M. Favennec, personnalité qualifié		X	
Mme Etcheto, représentante des personnels enseignants	X		Mme Jeammet-Guillo
Mme Chambre, représentante des personnels ATSS	X		Mme Mirat
Mme Delchet, représentante des parents d'élèves		X	
Mme Brette, représentante des parents d'élèves		X	
Mme marche, représentante des parents d'élèves		X	
M. Raffier, représentant des élèves		X	
M. Gire, représentant des élèves		X	
Mme Planas, représentante des élèves		X	
Mme Bouissafssaf, représentante des élèves		X	

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ordre du jour :

1) Ouverture de la séance

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 07.04.2022

2) Gestion financière

- DBM pour information,
- DBM pour vote,
- Adhésion au groupement de commande lycée Cabanis pour l'approvisionnement en viande fraîche de porc et volaille,
- Adhésion au groupement de commandes avec lycée Simone Veil pour l'approvisionnement en viande fraîche bovine,
- Adhésion au groupement de commande lycée Cabanis pour l'approvisionnement en épicerie,
- Avenant de reconduction d'un an du marché d'exploitation des installations de génie climatique
- Conventions « Entretien d'excellence », « stage observation en seconde » et deux conventions ALCA
- Admission en non-valeur,
- Bilan du voyage à Strasbourg,
- Projet sortie cohésion CPGE
- Sorties d'inventaire,
- Création de salles de cours,
- Document unique d'évaluation des risques.
- Don de la MDL

3) Fonctionnement pédagogique et éducatif

- Présentation du rapport annuel du chef d'établissement
- Organisation des conseils de classe et rencontres parents professeurs
- Modification à apporter sur le règlement intérieur
- Préparation de la rentrée 2022 : ajustements
- Ventilation des IMP R 2022

- Organisation de la rentrée 2022-2023.
- Manuels scolaires – distribution
- Autorisation de vacances dans le cadre de l'école ouverte.
- Actes du conseil d'administration concernant les AED :
 - Autorisation :
 - ❖ de recruter,
 - ❖ de signer les contrats, les avenants et les recrutements de suppléants,
 - ❖ de renouveler les contrats.

4) Questions diverses

- **Sur saisine des représentants du personnel d'éducation – liste divers**
 - o Absence

- *_*_*_*_*_

I. DEROULE DE LA SEANCE

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame COMMANDEUR, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, est désignée secrétaire de séance.

Votants : 16

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Madame MOUTON, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, indique qu'elle souhaiterait que son commentaire soit précisé p. 11 en y ajoutant « elle déplore également que les corrections de copies se fassent sur le matériel personnel des collègues avec une surcharge de travail due aux travaux de correction des EDS pendant les cours ». Il est en effet rappelé que cette intervention a eu lieu avant la décision de libérer les correcteurs pendant 4 demi-journées.

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 07 avril 2022, avec la modification ci-dessus.

Votants : 16

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

ARRIVEE DE MADAME GALVAING

II. GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

1. DBM pour information

Monsieur BACHELLERIE explique que trois DBM pour information ont été prises.

- **DBM 7**

L'objet de cette DBM a été :

- D'inscrire 1 000 euros de crédits de la Région pour la visite du musée VESUNA (300.00 €) et celle du gouffre de LAFAGE (700.00 €).

- **DBM 8**

L'objet de cette DBM a été :

- D'inscrire 3 580.00 euros de subventions de la région pour le voyage à Strasbourg,
- 2 190.00 € pour le fonds social Régional (1^{er} semestre 2021-2022) - sachant que sur cette somme le lycée n'a rien consommé et qu'elle sera restituée
- 3 650.00 € pour le fonds social Régional (2^{ème} semestre 2021-2022), en revanche plusieurs dossiers ont été constitués sur cette allocation pour un montant au 21 juin de 3181.14 euros

- **DBM 9-10**

L'objet de cette DBM a été :

- D'inscrire 479.96 euros de remboursement de la banque de France pour un déplacement à Paris suite à une remise de prix à un élève ;

- 17 673.00 € donnés par la Région pour financer les charges supplémentaires de viabilisation.

- **DBM 11**

L'objet de cette DBM a été :

- D'inscrire 7 814.65 euros constitués de reliquat de dons et de subventions du FSE pour aménager le foyer suites aux recommandations du pré-rapport de l'audit externe.

2. DBM pour vote

D'un montant de 45.000.00 €, elle est destinée à financer l'augmentation des fluides.

En effet, compte tenu de l'augmentation exponentielle du prix du gaz, les lignes budgétaires inscrites au budget initial, 54 900.00 € au service ALO et 74 100.00 € au SRH sont insuffisantes puisque fin juin, il y a déjà un déficit supérieur à 31 K €.

La région vient de donner une subvention exceptionnelle de 17.000.00 € mais cela sera insuffisant, c'est pourquoi, il semble préférable de prévoir un surplus de 40.000 € prélevés sur fonds de roulement.

D'autre part, il est impératif de pouvoir changer les PC de la vie scolaire mais aussi le mobilier de l'infirmerie (2 000,00 €).

Enfin, il a été décidé de moderniser la gestion du plan de maîtrise sanitaire de la restauration par le biais d'une digitalisation des process (2 000,00 €). Tout sera géré via une application informatique « OCTOPUS » avec une tablette permettant une traçabilité accrue des échantillonnages.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

3. Adhésion au groupement de commandes lycée Cabanis pour l'approvisionnement en viande fraîche de porc et volaille

Dans le cadre de l'application de la loi EGALIM, une vraie réflexion a été menée pour savoir si le lycée Edmond Perrier allait se lancer seul pour réaliser des appels d'offres pour l'approvisionnement en viande fraîche car les groupements de commande portés par les deux lycées Briviste ne permettaient pas de satisfaire pleinement aux exigences de la loi. M BACHELLERIE s'est rendu avec la responsable d'approvisionnement auprès de la cuisine centrale de TULLE AGGLO.

Toutefois, le fait de partir isolé avec les aléas actuels pesant les prix des matières premières alimentaires représentait un risque trop important.

L'adjoint-gestionnaire a donc préféré redéfinir avec les coordonnateurs les clauses du cahier des charges en incluant systématiquement des lots bio.

Désormais, l'objectif central du présent groupement de commandes est de structurer la demande en pérennisant et adaptant nos modèles d'achat aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux.

Il s'agit de faciliter l'accès à la commande publique alimentaire des producteurs, coopératives, industries alimentaires, implantés sur le territoire local et plus largement en Nouvelle Aquitaine, avec pour seule exigence des produits sains et de qualité.

La mise en place d'un groupement de commande n'a plus aujourd'hui comme finalité la baisse des prix ou la recherche d'économies d'échelle seules. Elle permet de répondre à une demande forte des familles et des collectivités locales de rattachement : ouvrir les restaurants scolaires à une production locale et de qualité.

La qualité des denrées est un élément fondamental dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Celle-ci permet de valoriser aussi bien l'attention portée par les professionnels à l'amélioration de la qualité des repas que les efforts réalisés par les acheteurs publics pour développer les achats de produits frais, de saison et locaux.

Monsieur l'adjoint gestionnaire indique que ce nouveau projet de groupements de commandes « viande fraîche » porté par les lycées Cabanis et Simone Veil est conclu, après une première année de rodage, pour une période de 2 ans afin de garantir plus de stabilité aux fournisseurs.

Ces deux accords-cadres (marchés à bons de commande) ont pour objet la fourniture de viande fraîche de porc et volaille et de viande bovine pour les années 2023-2024.

Le coût d'adhésion est de 50 € par accord pour un an.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

4. Adhésion au groupement de commandes lycée Simone VEIL pour l'approvisionnement en viande fraîche bovine

Même descriptif que pour le groupement de commandes précédent.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

5. Adhésion au groupement de commandes Lycée Cabanis pour l'approvisionnement en épicerie

Il s'agit du renouvellement du marché d'épicerie porté par le LGT Cabanis, qui débutera le 01/01/2023 pour une durée de trois ans.

Il est à noter une évolution concernant le lot 5 bio (plusieurs produits ajoutés).

Le coût de l'adhésion est de 75 euros pour la durée du marché,

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

6. Reconduction du marché d'exploitation des installations de génie climatique

La région pour le moment n'a pas lancé d'appel d'offre et il n'existe pas de groupement de commandes au sein de l'académie. Il serait donc hasardeux de se lancer seul dans un appel d'offre en matière de fourniture d'énergie.

Notre contrat se termine aujourd'hui, soit le 31/08/2022.

Il a donc été décidé de reconduire d'un an notre contrat de fourniture de gaz, de production d'ECS et de fourniture de gaz avec ENGIE aux mêmes conditions.

Le lycée va lancer à l'automne un appel d'offre pour un contrat de 3 ans pour la maintenance P2 et se rattacher pour la fourniture de gaz au groupement d'achat d'énergies Nouvelle-Aquitaine porté par le SDEEG33 pour la période 2023-2025.

Montant annuel = environ 300 000 euros.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

7. Convention « Les Entretiens de l'Excellence / Bordeaux »

La présente convention est issue de la convention nationale triennale entre le ministère de l'Education Nationale représentée par le directeur de la DGESCO et l'Association « les Entretiens de L'Excellence » dont le dernier renouvellement date du 07 octobre 2019 sous la référence 2019-0045.

Les Entretiens de l'Excellence proposera au lycée un accès privilégié et prioritaire à ses trois programmes principaux totalement gratuits :

- La « Tournée de l'Excellence » consistant en l'organisation de la rencontre annuelle sur un site d'un établissement de l'enseignement supérieur dans près de 40 villes sur tout le territoire
- Les « Promotions de l'Excellence » en partenariat avec une entreprise pour un suivi mentoré par ses collaborateurs en pro bono sur trois ans d'une classe de lycéens de la seconde à la terminale. L'accent sera mis sur la culture générale, l'oralité et les codes comportementaux en entreprise.
- Les « EE LIVE », programme distanciel permettant un échange entre des lycéens et des professionnels. Ce dispositif d'une durée de 60 minutes en jour ouvré est programmé 2 fois par an en amont de ParcoursSup.

Madame BLOYER, CPE, témoigne sur l'expérience du lycée en partenariat avec Sciences Po Bordeaux et indique l'apport pour les élèves.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

8. Convention « stage observation en seconde »

La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation du déroulement d'un stage d'observation en milieu professionnel pour les élèves de seconde.

Cette convention ne comporte pas de volet financier.

Commentaires :

Madame MONGIS, représentante des personnels administratifs, indique qu'il faudrait que ces conventions soient prêtes bien avant afin de pouvoir assurer les remises d'ordre.

Monsieur BELIN, représentant des élèves, demande combien d'élèves de 2^{nde} sont partis en stage. Monsieur le proviseur adjoint indique qu'ils sont environ 150 élèves.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

9. Convention « ALCA – « Atelier de traduction »

La présente convention a pour objet de prévoir des ateliers de traduction littéraire.

L'intervention des traducteurs est prise en charge par l'ALCA mais il y a une participation forfaitaire de l'établissement de 300.00 € pris sur les crédits pédagogiques de langues vivantes.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

10. Convention « ALCA – « Résidence en territoire »

La présente convention a pour objet de prévoir l'accueil d'un auteur au sein du lycée sur 3 séquences de 2 semaines. La 1ère juste avant Noël, la 2ème avant les congés de février et la 3ème à la rentrée de Pâques.

Grâce au regard extérieur d'une artiste spécialiste de l'image et de la réflexion sur les questions sociales : aiguïser le regard des élèves, leur faire comprendre le processus de création, favoriser leur pratique artistique et leur permettre d'exprimer un avis critique.

L'autre objectif et aussi de travailler avec le groupe des éco-délégués et les internes ainsi qu'avec les élèves de la spécialité arts plastiques, notamment permettre d'agir et mettre en valeur l'espace partagé du parc du lycée par le biais d'une création artistique et d'un échange sur la question environnementale au sens large (dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, épuisement des ressources, etc.). Les informations que l'artiste partagera avec les élèves lors d'une discussion ouverte leur permettront de regarder différemment l'environnement et nous l'espérons, les motivera à participer à des actions de préservation des espaces extérieurs.

L'intervention est prise en charge par l'ALCA mais il y a une participation forfaitaire de l'établissement de 500.00 €, ainsi que les repas (324 euros). Les nuitées seront assurées dans le logement du polytechnicien (en effet, en 2022, il n'y aura d'étudiants polytechniciens car l'école recentre les stages sur le milieu militaire, 15 stages civils sont ainsi supprimés). Les économies réalisées par le PASS culture (Dispositif ADAGE) permettent de financer cette activité.

Le coût total de ce projet pour l'établissement est donc de 824.00 €.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

11. Admission en non-valeur

Monsieur l'agent comptable rappelle que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Il existe 7 créances d'un montant total de 0.84 € qu'il serait aberrant, au vu de l'enjeu financier, de poursuivre.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur ces 7 créances d'un montant de 0.84 €.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

12. Bilan financier du voyage à Strasbourg

Le voyage à Strasbourg qui a eu lieu du 12 au 15 avril 2022 a eu un coût global de 12 248.70 € pour 35 participants et 3 accompagnateurs.

Les recettes s'élèvent à 14 545.50 € dont 850.50 € de participation du lycée et 3 580.00 € de la Région.

Les familles ont quant à elle participé à hauteur de 289.00 €

Il convient donc avec le reliquat de rembourser les familles à hauteur de 65.62 €.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

13. Projet de sortie : classe verte CPGE PCSI-PC des 05 et 06 septembre 2022

Il s'agit d'un projet de séjour de cohésion de groupe des étudiants de PCSI-PC qui aurait lieu le lundi 5 et mardi 6 septembre 2022. Des cours seront assurés le matin et l'après-midi des activités sportives de cohésion (canoé, course d'orientation...).

Le projet est réalisé sur la base d'un effectif de 32 étudiants en PCSI+PC.

Le coût du projet est de 3 000.00 €.

Il sera financé par une participation des étudiants à hauteur de 80 euros par personne et une subvention du lycée de 440.00 euros notamment pour la part accompagnateur. Ces crédits sont disponibles du fait d'économies réalisées sur des sorties financées par le pass culture alors qu'elles avaient été budgétées sur des financements du lycée.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

14. Sorties d'inventaire

Suite à l'élimination d'archives et de divers dépôts, il a été constaté que certains biens inscrits à l'inventaire étaient hors d'usage ou détruits.

Il convient de faire correspondre l'inventaire physique avec l'inventaire comptable.

Il est donc proposé de sortir de l'inventaire comptable :

- lave linge MIELE professionne 113KG ;
- Sèche linge LINCOLN 200T ;
- Auto-laveuse NILFISK BA 530 + (de vingt ans)

Le matériel a entre 25 et 30 ans et est totalement amorti.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

15. Document unique d'évaluation des risques

Il est impératif d'évaluer les risques qui existent dans un établissement en matière de santé et de sécurité des personnels.

Pour cela, il convient d'établir et tenir à jour un document unique d'évaluation des risques (DUER). Il est prévu par l'article R4121-1 du code du travail.

Le document unique d'évaluation des risques (DUER) :

- présente les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des personnels du lycée ;
- comprend un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de votre établissement ;
- représente le point de départ de la démarche de prévention, puisqu'il sert de base pour définir un plan d'action.

Celui a été présenté au Comité hygiène et sécurité du 03 juin 2022.

16. Dispositif école ouverte

Il s'agit d'autoriser, dans le cadre du dispositif « Ecole ouverte » pour lequel lycée a une subvention de 7 496,12 €, le paiement de vacation à hauteur de 162 heures.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

17. Don de la MDL

Suite à la vente de rose, la MDL propose de faire un don au lycée d'un montant de 123.40 euros.

Monsieur BELIN, représentant des élèves, demande à qui va ce don.

Monsieur l'adjoint gestionnaire explique qu'il sera utilisé pour l'amélioration du cadre de vie des lycéens.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

III. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

18. Présentation du rapport annuel du chef d'établissement

Monsieur le Proviseur indique que le rapport du chef d'établissement a été transmis le 25 juin 2022.

Sont annexés les bilans des équipes qui ont fourni ce dernier avant le 20 juin 2021 comme convenu (art R 421-41-3 du code de l'éducation qui indique que « le conseil pédagogique : assiste le chef d'établissement pour l'élaboration du rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement mentionné au 3° de l'article R 421-20). Il remercie toutes les équipes qui ont participé.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Proviseur évoque le rapport sur le moral de l'UNSS 2021/2022 qui a été transmis le 25 juin 2022.

Le conseil d'administration valide le rapport sur le moral de l'UNSS.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

19. Année 2022-2023 : organisation des conseils de classe et des rencontres avec les parents

*Conseils de classe :

Suite à l'expérimentation qui a eu lieu pour mieux aider les élèves dans leur orientation en prévoyant un conseil de spécialités en première et terminale, monsieur le Proviseur indique qu'un bilan a été effectué lors du conseil pédagogique du 23 mai 2022.

Il ressort des échanges que :

- Pour les premières, l'organisation est compliquée et moyennement convaincante.
- Pour les terminales, un consensus soulignant l'utilité de ce conseil de spécialités pour se prononcer sur Parcoursup a été noté.

Il est donc proposé que pour :

- Les conseils de classe soient trimestriels
- Les 2nde et 1^{ère}, seuls des conseils de classe aient lieu – les professeurs de spécialités assisteront à ce conseil si ils ont plus d'un tiers de l'effectif de leur groupe dans la classe ou si ils le souhaitent. Dans le cas contraire, ils établiront un bilan écrit sur le groupe concerné qui sera transmis aux PP et à l'équipe de direction
- Pour les terminales, un conseil de spécialité aura lieu au 2^e trimestre afin de consolider les appréciations du 2^e trimestre pour Parcoursup.

Pour un meilleur suivi et une cohérence dans les décisions, monsieur le Proviseur indique qu'il suivra l'ensemble des terminales et que monsieur le proviseur adjoint suivra les 2nde. Les 1^{ères} seront partagées.

Afin de prendre en compte les remarques qui ont été formulées sur le fait que les PP n'étaient pas présents aux conseils de spécialités, il est proposé qu'un des deux PP de terminale soit référent de spécialité. Il y aurait :

- un PP de tronc commun
- un PP de spécialité qui assurerait particulièrement le suivi du projet d'orientation

Le professeur référent aurait des élèves de différentes classes mais les suivrait en spécialités.

Le PP assurerait les préparations des conseils de classe du 1^{er} et dernier trimestre alors que les référents de spécialités assureraient la préparation du 2^e conseil de classe et de Parcoursup.

Madame MOUTON, représentante des enseignants, demande s'il est désormais possible que le logiciel Pronote constitue les groupes de spécialité en prenant des élèves dans un nombre plus réduit de classes.

Monsieur le Proviseur indique que le lycée propose un nombre considérable de triplettes et que ce nombre augmente avec la création de nouvelles spécialités. Lors de la conception des classes, l'option de regroupements era activée mais elle n'a pas été très probante cette année.

Madame POUQUET demande comment cela se passe si dans une discipline les professeurs de spécialités ne veulent pas être professeurs référents.

Monsieur le Proviseur indique qu'on verra mais que l'essentiel est que chaque élève ait au moins un professeur référent pour son suivi. Cette répartition des élèves pourra se faire selon un document partagé. Il souligne qu'en terminale, les professeurs de spécialités assurent déjà ce suivi et qu'ils aident leurs élèves à choisir leur parcours.

Madame MOUTON et madame ROLLIN précisent que les rôles de chacun devront être réfléchis et clarifié en début d'année scolaire.

Roman BELIN, représentant des élèves, demande si il y aura toujours des heures de vie de classe.

Monsieur le Proviseur indique qu'il faut en effet prévoir une heure banalisée qui permettra aux référents et aux PP de rencontrer leurs élèves. Cela avait été déjà envisagé pour cette année.

C'est une nouvelle organisation qui reste à expérimenter et un bilan de cette action sera à mettre en place.

Cette organisation est soumise au vote:

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

***Rencontres parents-professeurs :**

Monsieur le Proviseur rappelle que beaucoup de professeurs ont des échanges réguliers avec les parents soit lors de rendez-vous, soit par téléphone ou messagerie. Il est proposé que le dialogue et les échanges avec les parents soient organisés comme suit :

- Pour les 2nde :
 - o rencontre suite à la rentrée par classe en septembre 2022
 - o rencontre parents-professeurs après les conseils de classe du 1^{er} trimestre en décembre 2022
 - o réunion d'informations sur les spécialités en février 2023 (avant les vacances pour permettre le choix des intentions pour le CC du 2^e trimestre)
- Pour les 1^{ère} :
 - o rencontre parents-professeurs principaux et les professeurs de spécialités après les conseils de classe du 1^{er} trimestre en janvier 2023
 - o Forum des spécialités en mars 2023 ouvert aux familles y compris de 2nde
 - o rencontre parents-professeurs principaux et les professeurs de spécialités après les conseils de classe du 2^e trimestre en mars-avril 2023
- Pour les Terminales :
 - o rencontre parents-professeurs principaux et les professeurs de spécialités après les conseils de classe du 1^{er} trimestre en janvier 2023

Cette organisation est soumise au vote:

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

20. Règlement intérieur 2022

Suite à ces décisions, et pour valider les conseils de spécialités, il est à noter que les services juridiques du rectorat ont rappelé que l'article D 421-50 du code de l'éducation ne prévoit pas la substitution du conseil de classe par un conseil de spécialité, mais il prévoit que le conseil de classe puisse être réuni pour un groupe de classe ce qui peut conduire à le réunir pour un groupe de classe suivant des spécialités communes.

Il est toutefois nécessaire de préciser dans le règlement intérieur comment est réalisé, dans ce cas, la représentation des élèves et des parents.

En conséquence, il est proposé de réécrire l'article 17 ainsi :

« Les conseils de classe sont l'occasion d'analyser les résultats scolaires et de rechercher les mesures propres à redresser des situations difficiles ou à faciliter les progrès nécessaires. Les délégués des élèves et ceux des parents sont les interlocuteurs privilégiés et représentent leurs catégories respectives. Il appartient au professeur principal de préparer et de coordonner les apports des uns et des autres.

Des conseils réunissant des groupes de classe, suivant les spécialités communes, seront organisés pour permettre de donner un avis plus précis sur l'orientation de l'élève. Dans ce cas, les délégués de classe et leur suppléant seront répartis sur chaque réunion afin de permettre la représentation des élèves. De même, les parents d'élèves se répartiront les différents conseils afin de pouvoir assurer leur représentation. »

Il est également proposé de rajouter à l'article 25, dans les motifs de remise d'ordre :

« pour les périodes de Service National Universel ».

Madame MONGIS, représentante de personnels administratifs, demande pourquoi on ne rajoute pas les stages en 2nde. Monsieur l'adjoint gestionnaire répond que les stages sont déjà prévus comme étant susceptibles d'être un motif de remise d'ordre.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

21. Préparation de la rentrée 2022 : ajustements

Les ajustements sont les suivants :

- Attente le 01/07 pour affectation des 2^{nde} avec potentiellement une classe en moins
L'option SL est conditionnée, comme convenu en CA, à ce qu'elle s'ouvre en HSA.
Les dédoublements d'enseignement scientifique de première sont remplacés, en accord avec les équipes, pour augmenter les heures dédoublées en 2^{nde}. Ce sont 2 HSA qui sont ainsi redistribués en HSE pour compléter les semaines non dédoublées.
- Pour les 1eres, une 9^e première est sollicitée avec un effectif proche de la limite d'ouverture de classe. Nous sommes en attente de réponse. Si cette ouverture a lieu nous créerons un autre groupe d'espagnol en LV2, et 3 groupes de spé en fonction des effectifs inscrits soit probablement en HGGSP, en maths et en PC.
Les effectifs de la spécialité musique n'ont pas permis son ouverture. Les heures ont été reportées sur la SES où un groupe est nécessaire.
L'option maths complémentaires amène 1.5 heure
En STMG, il y aura deux classes à 24-25 élèves.
- Pour les terminales, des ajustements sur les groupes de spé ont lieu notamment avec le moindre effectif que prévu en NSI et en PC et les besoins pour la SES.

Commentaires :

Madame POUQUET, représentante des personnels enseignants, demande quand on aura le résultat des inscriptions. Monsieur le Proviseur adjoint indique que les familles ont jusqu'au 4 juillet pour s'inscrire car ils recevront leur affectation le 1^{er} juillet.

Madame MOUTON, représentante des personnels enseignants, demande confirmation qu'il y aurait bien 8 groupes en maths au lieu de 7 et demande si les moyens vont être donnés.

Monsieur le Proviseur indique que oui si les inscriptions confirment le nombre élevé en maths. Il précise qu'une dotation complémentaire va être donnée pour cette 9^e 1ere avec le même pourcentage d'HSA (soit 14%).

Madame MOUTON indique qu'il est dommage que les répartitions fournies ne correspondent pas à cette structure. Monsieur le Proviseur indique que de toute façon cela va impacter essentiellement les BMP ou CSD. Les répartitions fournies sont précieuses car elles permettent d'avancer le travail. Bien entendu, elles ne sont que des propositions, et il n'arrêtera les répartitions définitives que lorsque toutes les inconnues seront levées, suite aux inscriptions. Pour chaque collègue, sera ainsi envoyée la répartition individuelle vers le 14/07. Il précise que les répartitions proposées par les équipes ne seront pas forcément celles qui seront actées (problématiques RH – CSD-BMP, PP, etc.). Monsieur le Proviseur précise que dans certaines matières, la répartition est plus complexe car il y a parfois des refus d'HSA au-delà des heures réglementaires. Il indique également que dans une matière, les collègues de l'équipe ont transmis par voie hiérarchique un courrier à madame la Rectrice pour demander le maintien d'un collègue qui devrait effectuer un CSD. Monsieur le Proviseur s'engage à transmettre ce courrier mais, par souci d'équité, il sollicitera madame la Rectrice pour l'ensemble des collègues partagés et non uniquement pour un collègue dans une matière.

Madame MOUTON demande quand on aura confirmation des futurs professeurs stagiaires.

Monsieur le Proviseur répond qu'en principe nous attendons deux stagiaires en maths et SVT. Il précise également qu'il y aura deux classes de 1^{ère} STMG à effectifs réduits. Les représentants des personnels sont satisfaits de ces futures conditions de travail pour les élèves.

22. Ventilation des IMP R 2022

La dotation allouée cette année est de 11.5 IMP (soit 14 375 euros).

La répartition des IMP a été présentée en conseil pédagogique le 23 mai 2022.

Présentée pour avis, le conseil pédagogique a tenu à souligner l'importance des coordinations et de la reconnaissance de cette mission.

Pour rappel, les dotations annuelles étaient les suivantes

- 2015-2016 : 14.5
- 2016-2017 : 15
- 2017-2018 : 15
- 2018-2019 : 15
- 2019-2020 : 11.5
- 2020-2021 : 11.5
- 2021-2022 : 11.25

Par rapport à l'an dernier, on note :

- L'augmentation de l'IMP pour le projet ERASMUS de 0.125 à 0.25
- L'augmentation de l'IMP coordo SNT-NSI puisque l'équipe s'est étoffée (plus de 5 collègues)

Monsieur le Proviseur indique que les professeurs documentalistes lui ont fait remarquer que l'IMP correspondant au référent culture devrait être réévaluée car il y a beaucoup de projets et le suivi sur Adage est très lourd. Monsieur le Proviseur reconnaît cet investissement des collègues mais il soumet une répartition en fonction de la dotation fournie.

Commentaires :

Madame MOUTON, représentante des personnels d'enseignement, demande combien il y a de référents culture. Monsieur le Proviseur répond que traditionnellement il y a une IMP pour Mme Dubois ou Mme Ackermann en alternance (0.25), une IMP (0.25) pour le professeur documentaliste à temps plein et une IMP (0.125) pour le professeur documentaliste à mi-temps. Il précise également que madame CAUTRES perçoit une IMP (1) académique pour promouvoir la programmation de l'Empreinte, contribuer aux projets d'éducation artistique et culturelle, conseiller et accompagner les établissements dans la conception et la mise en œuvre de projets avec l'Empreinte, intervenir dans les classes, contribuer à la conception d'actions pédagogiques en lien avec la Scène nationale. Bien entendu, cette mission académique ne concerne pas le seul lycée, mais c'est une chance pour nous d'avoir cette expertise et de pouvoir s'appuyer ainsi sur cette personne ressource pour tous els projets en lien avec l'Empreinte.

Madame MOUTON indique qu'au lieu d'activités culturelles elle préférerait que soit indiqué « référent culturel ». Monsieur le Proviseur précise que c'est une demande effectuée par les professeurs documentalistes et modification sera apportée au tableau.

Madame MOUTON demande à quoi correspond l'IMP « spé+art ».

Monsieur le Proviseur indique que, notamment avec l'ouverture de la spécialité, il y a un travail de recherche de partenaires. Il rappelle que cette IMP « traditionnelle » est une reconnaissance du travail effectué par ces deux collègues en dehors de leur service et de leur activité principale.

Madame MOUTON précise qu'elle ne remet pas en cause les IMP attribuées mais qu'elle porte la parole de l'ensemble des représentants des personnels enseignants qui cherchent à comprendre la nature des différentes IMP.

Madame JEAMMET-GUILLOT, représentante des personnels d'enseignement, demande pourquoi la coordination en STMG apparaît deux fois.

Monsieur le Proviseur indique que traditionnellement il y a une IMP de coordinateur de l'équipe et une IMP pour le suivi du matériel informatique

Madame MOUTON, représentante des personnels d'enseignement, demande pourquoi il y a des IMP en BTS et pas en CPGE.

Monsieur le Proviseur précise que les collègues en poste en CPGE perçoivent une indemnité qui est déclarée, dans les VS, comme une indemnité de fonction particulière.

Cette répartition est soumise au vote pour avis

Votants : 17
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 7

23. Organisation de la rentrée 2022-2023.

La prérentrée des enseignants aura lieu le mercredi 31 août 2022.

Il est proposé l'organisation suivante :

- mercredi 31/08/2022 : rentrée des personnels
- Jeudi 01/09/2022 :
 - o Rentrée des élèves de 2^{nde} de 9h à 12h avec les PP et l'ensemble des équipes pédagogiques – pas de cours l'après-midi
 - o Rentrée des classes préparatoires à 9h00 avec début des cours
 - o Rentrée des BTS 1 à 9h00 et BTS 2 à 10h00 – pas de cours l'après-midi
 - o rentrée des élèves de 1^{ère} à 13h00 et de Terminale à 14h00 avec banalisation de la matinée pour les 2^{nde}
 - o Début des cours pour tous les autres, conformément à l'emploi du temps, le vendredi 2/09 à 8h00
 - o Rencontre parents-professeurs en classe de 2^{nde} dans la semaine du 5 au 9 septembre. Les parents seront accueillis une salle par classe et les équipes pédagogiques viendront à leur rencontre.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

24. Manuels scolaires et liste de fournitures

Les livres seront distribués durant la première semaine de cours selon un planning à définir.

Les fournitures seront données par chaque enseignant à la rentrée scolaire.

Monsieur le Proviseur remercie chaleureusement madame MIRAT Christelle, secrétaire de direction, qui assume cette lourde tâche alors que ce n'est pas dans ses missions. Elle le fait par gentillesse et pour que l'établissement fonctionne. Il rappelle que les manuels scolaires ne sont pas gérés par le secrétariat dans les établissements scolaires.

Madame WOJCIECHOWSKI, représentante des parents d'élèves FCPE, demande si le CA ne peut pas décider d'une prime.

Monsieur le Proviseur indique que ce n'est malheureusement pas de la compétence du CA, mais que ce travail doit être salué et qu'il est probable que son successeur n'accepte pas que ce soit à sa secrétaire de s'occuper de cela.

25. Actes du conseil d'administration concernant les AED :

Autorisation :

- ❖ de recruter,
- ❖ de signer les contrats, les avenants et les recrutements de suppléants,
- ❖ de renouveler les contrats.

La dotation rectorale est de 12.5 ETP soit une perte de 0.5 ETP ce qui est regrettable au vu de la surcharge de travail lié à la crise sanitaire et à Vigipirate. Au vu du nombre d'internes, c'est forcément le service de jour qui est impacté.

Monsieur le Proviseur indique qu'un courrier des représentants des personnels enseignants et d'éducation a été transmis à Madame la rectrice concernant la baisse de la dotation. Il précise également qu'une motion lui a été transmise.

Madame MOUTON, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, donne lecture de cette motion (Cf. annexe jointe).

Madame WOJCIECHOWSKI, représentante des parents d'élèves FCPE, indique que la FCPE soutient cette motion.

Votants : 17
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

IV- QUESTIONS DIVERSES

- **Sur saisine des représentants du personnel d'éducation – liste divers**

1) Anticipation des problèmes de locaux au regard des effectifs

Lors du conseil pédagogique du 23 mai dernier, au vu de l'augmentation des effectifs et du manque de salles de classes, il nous a été indiqué que les services de la région avaient été sollicités afin d'en créer de nouvelles en redistribuant certains espaces. Cependant, les délais de réalisation de ces travaux ne permettant pas leur achèvement pour la rentrée 2022, une solution devrait alors être trouvée dans l'urgence dans le cas où nous aurions des classes supplémentaires. La salle des professeurs du bâtiment H pourrait éventuellement devenir une salle de classe. Une nouvelle salle des professeurs serait créée à la place de la salle des conseils actuelle, avec un espace travail et un espace détente et restauration.

Au regard des différentes réunions qui se sont tenues sur ce sujet, l'an passé mais également jeudi dernier 23 juin, le projet de création d'une salle des professeurs unique ne fait toujours pas l'unanimité. Certains collègues tiennent notamment à avoir un point de chute dans le bâtiment H afin de faire une pause aux récréations ou des photocopies par exemple.

De plus, à ce jour, aucun projet concret ni financement ne sont actés.

Enfin, comme annoncé également en conseil pédagogique, les effectifs des entrants au lycée Edmond Perrier devraient diminuer dans les années à venir en raison d'une démographie moins favorable.

Ne pourrait-on pas alors pour l'an prochain commencer par optimiser et mutualiser l'utilisation de nos locaux en affectant les groupes dans une salle en fonction, prioritairement, de leurs effectifs ?

Cela permettrait de se laisser une année supplémentaire pour mûrir et chercher le financement pour ce projet ambitieux d'une nouvelle salle des professeurs.

Monsieur le Proviseur indique que cette question est comme expliqué auparavant dépendant des effectifs et du nombre de classes. Si le lycée a une structure 11-11-11, il faudra certainement trouver une salle (voir PV ci-dessus).

Monsieur le Proviseur adjoint construira les emplois du temps en prenant en compte toutes les contraintes mais il ne peut satisfaire toutes les demandes si les contraintes de salles deviennent trop lourdes. La mutualisation des salles est bien entendue envisagée et déjà pratiquée. La mutualisation est en effet souhaitable mais, comme précisé lors du conseil pédagogique, cela signifie prendre cette contrainte avant toute autre et faire travailler les enseignants selon l'occupation des salles.

Madame MOUTON, représentante des personnels d'enseignement, indique que mutualiser c'est également ne pas réserver une salle pour telle ou telle discipline ou pour un niveau mais affecter prioritairement les élèves dans une salle en fonction de leurs effectifs.

Monsieur le Proviseur indique que ce sont en effet des habitudes qui ont été prises, notamment le fait d'attribuer une salle à un professeur, et même s'il comprend et entend les arguments justifiant ce choix, il faut désormais être conscient des contraintes.

Monsieur l'adjoint gestionnaire précise que depuis le mois d'avril, la Région a été sollicitée. Une étude des bâtiments a été menée avec la venue d'un cabinet qui a remarqué des transformations d'usage qui n'étaient pas actées : certaines salles de classe ont été détournées de leur usage d'origine sans demande, contrairement par exemple à l'aménagement du pôle Vie scolaire qui a été mené par la Région. La Région a fait des propositions pour la rentrée 2022 et estime que le lycée a largement la capacité d'accueillir les élèves supplémentaires.

Le bilan de l'étude, transmis à l'établissement ce jour, est présenté.

Il est indiqué que le CDI bénéficie d'espaces généreux, que l'espace pour la vie lycéenne est adapté à la taille de l'établissement mais que les élèves ont peu d'espace pour s'abriter et que les travaux du hall du bâtiment H étaient nécessaires, que l'espace de la Vie scolaire est conforme aux besoins, que les locaux pour les professeurs sont généreux. Il est préconisé de regrouper ces espaces en réaménageant la salle des conseils en salle de détente ou salle collective alors que la salle des professeurs du bâtiment A pourrait être une salle de travail où se situeraient les photocopieuses. Pour cela, la salle des conseils actuelle serait supprimée et l'utilisation de la salle de conférence est préconisée.

Il est également préconisé d'utiliser les salles qui ont été détournées de leur fonction d'enseignement H 302 et H 314B, de réaliser des TP de sciences avec des effectifs à 24, d'utiliser ponctuellement la salle D22 en salle de classe.

Il est également préconisé de déplacer les salles de CPGE au bâtiment H afin de permettre les travaux de sciences en sécurité.

Monsieur le Proviseur indique que la priorité est de réaliser des EDT qui si possible respectent les vœux des collègues mais qui assurent des EDT pour les élèves satisfaisants (pas des après-midi de 6 heures pour les élèves, pas de temps méridien trop court, etc.). Ainsi la contrainte salle ne doit pas être bloquante. Si nécessaire, la salle des conseils deviendra donc à la rentrée prochaine la salle des professeurs et les salles détournées accueilleront des classes à effectifs réduits (groupes de langues, classes dédoublées, etc.).

Monsieur le Proviseur indique qu'il a entendu que les collègues avaient besoin d'un espace dans le bâtiment H, cela pourrait être l'espace actuellement réservé au labo d'histoire géo

L'espace dû au CVL pourrait être installé dans l'espace professeurs documentalistes à côté du bureau du technicien informatique.

Monsieur BELIN, représentant des élèves, approuve cette idée car elle permettrait une plus grande facilité de réunions.

Madame MOUTON tient à faire remarquer que les enseignants manquent d'espace pour accueillir de façon confidentielle les parents.

Monsieur le Proviseur suggère d'utiliser une des petites salles du CDI.

Monsieur MADRIAS, représentant des personnels d'enseignement, indique que la salle réservée au CDI pour les rencontres parents professeurs est peu accessible car il n'y a pas de clé.

Monsieur l'adjoint gestionnaire indique qu'on peut changer le barillet

Monsieur le Proviseur indique que pour les élèves, le CDI est ouvert deux jours par semaine en continu (mardi et jeudi).

2) Réaménagement du mois de juin pour les classes de secondes

En juin 2021, un groupe de travail s'était réuni afin de proposer un réaménagement du mois de juin pour nos élèves de secondes. En effet, la réforme du baccalauréat a grandement diminué le nombre d'épreuves au mois de juin ce qui permet aux lycées GT d'accueillir les élèves de secondes qui sont les seuls à être libérés d'examens. Les familles ont été averties de cette volonté de réaménagement dès la rentrée de septembre.

Cependant, l'information tardive aux familles quant à la possibilité de faire un stage sur les semaines du 20 juin au 1er juillet, mais également la diffusion des EDT directement aux élèves, sans vérification préalable de la cohérence avec le projet initial, ont mis à mal ce projet, certes ambitieux, mais à notre avis fort profitable aux élèves. Le peu d'établissements oeuvrant pour cette « reconquête du mois de juin » n'aide pas non plus nos élèves à en comprendre l'importance.

Si nous souhaitons qu'une telle organisation perdure, nous devons réfléchir bien en amont à une meilleure mise en oeuvre l'an prochain. Nous devons également responsabiliser les familles afin qu'elles s'y associent pleinement.

Avez-vous d'ores et déjà eu des retours de cette première expérimentation de la part des différents acteurs (vie scolaire, élèves, familles, enseignants) ? Avez-vous prévu un questionnaire/sondage pour évaluer le dispositif ?

Monsieur le Proviseur adjoint est d'accord avec cette analyse. Il précise que l'organisation est à faire bien avant, certainement avant les vacances de Pâques. Il souhaite toutefois relever le côté positif de cette mise en place :

- Même si contraint, beaucoup d'élèves ont pu faire des stages, et ce malgré l'annonce tardive. Monsieur le Proviseur précise que beaucoup de nos élèves partent également au SNU (environ 100). L'année prochaine se posera la question de l'intérêt du stage car les 2nde auront pu le faire en 3^e. Madame MOUTON précise que l'on pourrait le rendre obligatoire pour tous sur une semaine et utiliser la 2^e semaine pour, entre autres, travailler en « mode grand oral ».
- L'organisation des matinées a été fonction des ressources disponibles. Il a fait un sondage auprès de quelques collègues et le bilan est positif car il permet un travail de groupe.

De plus, il précise qu'il a respecté les alternances spé1, spé 2, spé 3 préconisées par le groupe de travail de juin 2021.

Madame MOUTON indique que les incohérences d'EDT soulignées au dernier CA (horaires en maths trop lourd) se retrouvent dans la version finale.

Monsieur le Proviseur adjoint répond qu'il a effectivement sous-estimé la charge de travail que cela impliquait.

Madame JEAMMET GUILLOT, représentante des personnels d'enseignement demande pourquoi les collègues de STMG n'ont pas été sollicités car certains élèves ont eu 11h de maths ou de langues.

Madame MOUTON pose la question de la gestion des absences, soulignant qu'il y avait seulement 2 ou 3 élèves à la fin et demande comment on pourrait davantage responsabiliser les familles.

Madame BLOYER, CPE, répond sur la question des élèves absents. Elle se réfère à la circulaire qui dispose que au-delà de 4 ½ journées d'absence non justifiées un protocole est mis en place.

Quand on est dans la « reconquête du mois de juin » la question qui se pose est celle du sens que l'on met sur cette reconquête. Il faut certainement mieux expliquer aux familles, travailler en amont sur la communication.

Madame FAURE-BEYSSERIE, représentante des parents d'élèves FCPE, demandent pourquoi les élèves de 1^{ère} ne sont pas revenus après leurs oraux de français.

Monsieur le Proviseur indique que la priorité est d'arriver à trouver un mode de fonctionnement pour les élèves de 2^{nde}. Il indique également que certains parents ont décidé de partir en vacances dès ce mois de juin et ainsi justifier.

Madame FAURE-BEYSSERIE pense qu'il faut mieux expliquer pour obtenir l'adhésion des familles.

Monsieur MADRIAS, représentants des personnels enseignants, indique qu'il est difficile de faire revenir tous les élèves car certains professeurs sont convoqués et que cela impacte inévitablement l'organisation

En somme, tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faut améliorer la communication et annoncer le programme bien plus en amont en détaillant les activités.

Madame GALVAING, représentante des personnels administratifs et de santé, indique qu'un module de formation PSC1 a été proposé à deux groupes très motivés.

Monsieur le proviseur pense qu'il faut donc bien organiser ces semaines pour les 2^{nde}, avec 1 semaine de stage obligatoire ou SNU et 1 semaine de cours et de restitution/préparation au grand oral. L'ensemble sera retravaillé et anticipé bien plus en amont.

3) Fin d'année pour les élèves de terminales

Dans le même ordre d'idées, comment expliquer un tel désengagement de nos élèves de terminales à partir du retour des vacances de Printemps ? Des absences, certes « justifiées » par des motifs « Révision Bac » et des élèves venant à la carte, ne se souciant pour beaucoup plus du tout de la fin des programmes qui leur sera pourtant indispensable pour leur parcours dans le supérieur. Il ne s'agit plus là de la reconquête du mois de Juin mais de la reconquête du mois de Mai ! Comment éviter ce décrochage massif ? Comment vont faire ces élèves qui seront pour certains aux épreuves de rattrapage et qui seront susceptibles d'être interrogés sur l'intégralité du programme ? Comment ferons-nous l'année prochaine si les EDS se tiennent en mars - comme cela est normalement prévu par la réforme - et si les élèves arrêtent de fréquenter avec assiduité le lycée dès cette date ?

Monsieur le Proviseur répond que pour le rattrapage, les élèves qui ne sont pas venus se débrouilleront. Pour les épreuves en mars, cela reste à voir.

Madame BLOYER, CPE, indique que la date du 13/05 pour les épreuves a été problématique car très proche du mois de juin et des autres épreuves. Elle communique les chiffres des absences des années précédentes et notamment avant COVID et montre que les taux d'absence sont sensiblement identiques. De plus, beaucoup d'absences sont justifiées cette année pour raison de santé. Elle souligne que la Vie scolaire fait ce qu'elle peut.

Monsieur BELIN, représentant des élèves, indique qu'après les EDS en mai certains élèves ont refusé de travailler et que cela pouvait être gênant.

Monsieur le Proviseur indique qu'en fin d'année, si on l'a annoncé clairement aux élèves et aux familles, on peut décider de mettre « doit faire ses preuves » à tout élève qui aurait été absent.

Monsieur le Proviseur adjoint précise que les BTS réfléchissent également à cette question et à une éventuelle charte pour limiter ce phénomène qu'ils retrouvent aussi.

La séance est levée à 21h20.

Le Proviseur,
Fabrice PINTEAU



La secrétaire de séance,
Léa COMMANDEUR

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Léa Commandeur".

Motion dénonçant la suppression d'un demi-poste d'Assistant d'Education présentée par
les représentants des personnels enseignants et d'éducation élus au Conseil
d'Administration du lycée Edmond Perrier

Tulle, le 30 juin 2022

Les représentants des personnels élus au Conseil d'administration du lycée Edmond Perrier tiennent à alerter le conseil d'administration suite à la décision prise de supprimer un demi-poste ETP d'assistant d'éducation à la rentrée 2022.

Nous ne comprenons pas cette décision d'autant plus qu'une hausse de 7,5% de nos effectifs pré et postbac est prévue pour la rentrée prochaine. Nous insistons sur l'importance de cette dotation pour un lycée rural dont l'internat est très sollicité par les familles qui y trouvent un cadre sécurisant et propice au travail pour leurs enfants. De plus, notre établissement est fier de la réussite de sa section Abibac, section exigeante et offrant une ouverture culturelle indéniable à nos élèves, mais également de ses formations postbac : deux parcours dont le recrutement se fait sur une large partie du territoire. L'augmentation des effectifs d'internes a d'ailleurs conduit le lycée à demander, en 2014, un hébergement au lycée Cassin de Tulle avec apport d'un de nos AED pour assurer les nuits.

La suppression d'un demi-poste d'assistant d'éducation va donc fragiliser grandement l'organisation de l'équipe de vie scolaire et l'amener inévitablement à faire des choix qui ne permettront pas d'assurer toutes les missions. Un courrier a été envoyé à Mme La rectrice en date du 7 juin 2022 lui demandant de revenir sur sa décision : il reste à ce jour sans réponse.